



Sept. 2023

Prime exceptionnelle Pouvoir d'achat

Tous ensemble pour le pouvoir d'achat

Jeudi 21 septembre - A partir de 10h *

Pique-nique convivial

Devant l'Hôtel de Ville

- ↳ Face à l'inflation galopante, **les mesures salariales sur le point d'indice et les grilles pour 2023 et 2024 ne sont pas suffisantes.**
- ↳ Les fonctionnaires de l'Etat et de l'Hospitalière vont bénéficier en plus d'une prime exceptionnelle, dégressive de 300 à 800 euros. Elle est versée automatiquement pour les salaires inférieurs à 3500 euros .
- ↳ Notre employeur doit également compléter ces mesures salariales par une prime exceptionnelle ou une revalorisation du RIFSEEP.

Les positions de la CFDT :

- ↳ **Cette prime doit faire partie du RIFSEEP** et être versée tous les mois avec un calendrier d'**augmentation annuel qui commencerait en 2023.**
 - ➔ C'est moins pénalisant par rapport aux tranches d'impôts ou la prime d'activité
 - ➔ C'est mieux pour l'attractivité des métiers et éviter des équipes en sous effectif
- ↳ **Une clause de revoyure "inflation "** pour adapter les montants à l'évolution de l'inflation est à inscrire dans les négociations RIFSEEP.

** Le rassemblement a lieu principalement sur le temps du midi (jusqu'à 13h30) pour ne pas faire perdre de salaire supplémentaire aux agents. Si vous souhaitez nous rejoindre dès 10h, vous pouvez déposer une heure ou deux de grève sur le préavis déposé par deux organisations syndicales.*

CFDT

Ville de Rennes - Rennes
Métropole - CCAS - Caisse des
écoles

☎ 02 23 62 24 61

✉ cfdt@rennesmetropole.fr

🌐 cfdtrennes.com

🐦 @CfdtRennes

📘 /CfdtRennesMetropole